



AMAP SAUMUR

MJC, place de Verdun 49400 SAUMUR
Mail : amap.saumur@laposte.net
Site : amapsaumur.jimdo.com

CONTRAT CONFITURES

L'association a pour but de maintenir ou d'inciter à l'installation d'une agriculture paysanne durable et de proximité, en proposant des produits écologiquement sains, variés, de saison et socialement équitables.

Par la signature de ce contrat, paysans et Consomm'acteurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte des Associations pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne (voir site) : ils sont partenaires.

Des aléas peuvent intervenir, remettant en cause la livraison. Dans ce cas, nous étudierons une solution pour les produits manquants entre producteur, référent et bureau d'AMAPez-vous. Dès réception, les consomm'acteurs sont responsables de leurs produits (la chaîne du froid...).

Si le Consomm'acteur ne peut pas venir prendre ses produits lors d'une distribution, il devra prévenir le référent pour trouver un éventuel arrangement ou donner le nom de la personne qui le remplacera, au plus tard la veille de ladite distribution (par courriel ou SMS).

Le consomm'acteur dispose d'une période d'essai de 1 mois, après laquelle il pourra rompre le présent contrat sans contrepartie.

Le présent contrat sera reconduit tacitement au début de chaque saison par la remise de la commande et du règlement au référent. En cas d'arrêt, le consomm'acteur devra prévenir le référent.

PAYSANS PRODUCTEURS

Nom prénom : BOUTIN Elodie

Courriel : cueilletteetpopote@ecomail.fr...

Adresse : **Cueillette & Popote**
Les petits froux, 49250 La Ménittré

REFERENT

Nom prénom : AUDEBERT Nathalie.....

Courriel : nathalie.audebert14@gmail.com.....

Tel : 06 14 28 46 37...

CONSOMM'ACTEUR

Nom prénom :

Adresse :

Courriel : Tel :



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Les produits

Le producteur s'engage à livrer les produits aux dates prévues selon le calendrier prévu dans la liste de commande.

Le consomm'acteur passe commande via la liste jointe au contrat et actualisée à chaque période -

Engagements du consomm'acteur

Le consomm'acteur s'engage à payer à l'avance les produits indiqués dans sa commande, pour la période convenue. Il accepte ainsi les fluctuations inhérentes à la production concernée.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en **un à deux chèques à l'ordre de Elodie Boutin**, qui seront débités par le producteur de manière échelonnée tout au long de la période convenue. Le nom du titulaire du chèque sera le même que celui du contrat. Les paiements sont gérés par le référent, qui remettra les chèques collectés au producteur et qui veillera au respect des quantités livrées aux consomm'acteurs.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepter les termes du présent contrat ainsi que les modalités prévues par le règlement intérieur de l'AMAPez-vous.

Fait à Saumur, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur

Le consomm'acteur

Lu et Approuvé
